

Décision du Bureau
en vertu de la délibération du 23 septembre 2020
relative aux délégations de compétences
Décision n°2024-04

MARCHE DE FOURNITURE DE CONTENANTS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Monsieur Erwan CADOUX, responsable du service maintenance, souligne qu'il convient de recourir à un marché public pour passer commande de nouveaux contenants de collecte des déchets ménagers.

Il explique qu'il existe un fort besoin en bacs pour finir la distribution des nouveaux contenants auprès des usagers dans le cadre de la mise en place de la nouvelle collecte en redevance incitative et la mise en place des nouveaux circuits.

De plus, le marché public AO 2022-02 portant sur la fourniture de bacs est arrivé à échéance en novembre 2023 et il ne peut pas être prolongé.

Ainsi, un nouveau marché est nécessaire pour la fourniture de contenants de collecte des déchets ménagers en quantité suffisante.

La durée du contrat est fixée à 1 an.

Une consultation en vue de la fourniture de collecte des déchets ménagers a donc été lancée le 29/02/2024. La consultation est lancée sous forme d'une procédure adaptée < 90 k EUR HT sur Ouest France et en accès dématérialisé sur Mégalis.

La date limite de remise des offres était fixée au 15/03/2024 à 12h.

Les critères de jugement étaient définis comme décrit ci-après :

CRITERES RETENUS	Valeur de la pondération
VALEUR TECHNIQUE DES PRESTATIONS, dont :	60%
<ul style="list-style-type: none">• Pertinence des équipements proposés• Délai de livraison• Pertinence des modalités d'identification des bacs	40 % 15 % 5%
VALEUR FINANCIERE DES PROPOSITIONS	40%

10 sociétés ont retiré le dossier sur la plateforme des marchés et 3 sociétés ont remis une offre :

N° de l'enveloppe	Raison sociale	Horodatage	Adresse postale
EI. 1	CONTENUR	12/03/2024 08:51:37	3 rue de la Claire 69009 LYON
EI. 2	CRAEMER	12/03/2024 11:57:09	10 RUE DU PIC AU VENT 59810 LESQUIN
EI. 3	ESE	14/03/2024 16:53:42	42 RUE PAUL SABATIER 71530 CRISSEY

Monsieur CADOUX détaille la valeur technique, à savoir :

- La pertinence des équipements proposés ;
- Le délai de livraison ;
- La pertinence des modalités d'identification des bacs.

D'après le Détail Quantitatif Estimatif fourni par chaque entreprise, les montants sont les suivants :

Société	CONTENUR	CRAEMER	ESE
Montant HT porté à l'acte d'engagement	77 371,50 €	77 200,00 €	84 469,00 €
Montant TTC	92 845,80 €	92 640,00 €	101 362,80 €

Après analyse, il présente son tableau de pondération des offres :

Valeur technique	60%	CONTENUR		CRAEMER		ESE	
Pertinence des équipements proposés	40%	5,00	2,00	4,00	1,60	4,50	1,80
Délai de livraison	15%	5,00	0,75	4,50	0,68	4,50	0,68
Pertinence des modalités d'identification des bacs	5%	5,00	0,25	4,50	0,23	5,00	0,25
Valeur financière coût global	40%	4,99	2,00	5,00	2,00	4,57	1,83
TOTAL	100%	CONTENUR	5,00	CRAEMER	4,50	ESE	4,55

LE BUREAU, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE de retenir la proposition de la société CONTENUR, sis à Lyon, pour un montant de 77 371,50 € HT ;

AUTORISE le Président à signer tout document à cet effet ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 chapitre 21 "immobilisations corporelles".

Le 27 mars 2024,
Le Président,

Serge BOUDET

